

Affiché le 31 Mars 2022

ID: 022-200067981-20220322-DELBU2022_03_34-DE



Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF SEANCE du mardi 22 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés: PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; CHAPPE Fanny; ECHEVEST Yannick

<u>Départs de</u> : GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; LOZAC'H Claude ; GIUNTINI Jean-Pierre ; LE BARS Yannick ; LE GOFF Yannick ; CONNAN Josette ; GUILLOU Claudine.



DELBU2022-03-034

MOBILITES, FORMATIONS PROFESSIONNELLES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes et externes

Pôle Transition écologique

Direction eau et assainissement

Responsable du suivi des DSP et des affaires générale - Mise à jour du grade au tableau des effectifs suite au recrutement

L'agent Chargé du contrôle des DSP, des recettes d'investissement et des affaires générales a démissionné de ses fonctions en décembre dernier. Il s'agissait d'un rédacteur en contrat. La fiche de poste a été en partie revue avant la diffusion d'une offre d'emploi de Responsable du suivi des DSP et des affaires générales. Suite aux entretiens, la candidature d'un agent rédacteur principal 1è classe titulaire exerçant des fonctions identiques dans une autre agglomération a été retenue. Il est donc proposé à compter du 1^{er} avril 2022 :

* de créer un poste de rédacteur principal 1è cl à temps complet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220322-DELBU2022_03_34-DE

Délibération

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à la majorité décident ;

- De valider la création d'un poste de rédacteur principal 1è cl à temps complet;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,



